

RESIDENCES DE L'ART EN DORDOGNE

Présentation du programme

Un programme départemental avec l'appui de partenaires

Six organismes publics ou associatifs composent le programme des « Résidences de l'Art en Dordogne », initié et coordonné par l'Agence culturelle départementale Dordogne-Périgord.

Ce dispositif repose sur une convention tripartite entre l'Etat (via la DRAC Aquitaine), le Conseil général de la Dordogne (via l'Agence culturelle) et chacun des organismes d'accueil. Il bénéficie aussi du soutien annuel du Conseil régional d'Aquitaine.

Objectifs et fonctionnement

Chaque organisme d'accueil inscrit la création artistique dans la vie sociale, culturelle ou professionnelle de sa communauté. Les artistes se nourrissent des ressources qu'offre le territoire, tout en gardant comme fil conducteur l'axe de recherche ou le domaine de réflexion proposé par la structure qui les accueille.

Chaque année, trois résidences débutent en Dordogne. En 2015, trois artistes sont invités en résidence à Nontron, au Château de Monbazillac et au Centre Hospitalier Vauclaire à Montpon-Ménestérol.

Déroulement

L'artiste, choisi par les partenaires du réseau, est accueilli durant trois mois consécutifs. En début de résidence, une rencontre/conférence lui permet de présenter sa démarche artistique au public. Ensuite, son séjour est consacré à la découverte du contexte, aux rencontres avec les habitants, les enseignants et élèves.

Le résultat de ces recherches est présenté lors d'une exposition en fin de résidence.

Contact

Violaine Marolleau, coordinatrice du programme des « Résidences de l'Art en Dordogne »

Agence culturelle départementale Dordogne-Périgord

Tel : 05 53 06 40 04 - v.marolleau@culturedordogne.fr

